

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2011**

Date de convocation :

1^{er} décembre 2011

Date d'affichage :

22 décembre 2011

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L'an deux mille onze, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

☞ HOLE Jean-Marie a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

☞ GOYER Muriel a donné procuration de vote à AUCRETERRE Stéphane.

☞ LEGRAVEY Jacqueline a donné procuration de vote à LEMAITRE Philippe.

☞ LENOEL Jacqueline a donné procuration de vote à BARJOL Chantal.

Secrétaire : OLIVIER Véronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ d'accepter l'avenant n°1 à la convention de contrôle technique pour l'Espace Loisirs et Culture relatif à la mission para-sismique ;
- ☞ de ne pas accepter de payer le montant de la participation financière réclamé par la commune de La Haye du Puits pour le premier trimestre 2011 pour la scolarisation d'enfants à l'école du Chat Perché ;
- ☞ de ne pas participer financièrement aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'enfants de la commune à l'école privée Notre Dame de Créances ;
- ☞ que toute demande d'inscription d'un enfant résidant à Saint-Germain-sur-Ay dans une école autre que l'école communale devra faire l'objet d'une demande écrite de dérogation à M. Le Maire ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses correspondantes à la cérémonie des vœux 2012 ;
- ☞ que la modalité de calcul des demandes de dégrèvements sur taxe d'assainissement suite à des fuites d'eau après compteur, reçues à compter du 1^{er} janvier 2012, sera de faire payer au maximum la somme des deux consommations annuelles antérieures à la demande ;
- ☞ de choisir le devis de l'entreprise Ouest Collectivités d'un montant de 1 890,00 € HT pour la fourniture de 100 chaises destinées à la salle polyvalente ;
- ☞ de reconduire les tarifs des droits de place 2011 pour le marché estival 2012 ;
- ☞ de vendre au CLPM Ouest Cotentin 4 bouées de mouillage au prix total de 1 500 € TTC ;
- ☞ que la rue du Camping sera numérotée avec des numéros pairs par fraction de 20 mètres ; que « les Tourelles » seront numérotées avec un numéro impair ; que les habitations relevant de la portion de voirie dont l'adresse actuelle est rue du Corps de Garde et rue des Houguettes vont être dénommées selon une nouvelle rue : du Pré Carré ;

- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise Thomas & Fils Sarl d'un montant de 4 075,25 € TTC relatif à des travaux d'aménagement de voirie à l'angle de la rue du Presbytère et de la rue de l'Eglise ;
- ☞ d'accepter le devis de la Saur relatif à l'extension du branchement eau potable place Bienaimé Lavarde d'un montant de 1 280,62 € TTC ;d'accepter le devis de la Saur relatif à l'extension du branchement assainissement place Bienaimé Lavarde d'un montant de 1 515.75 € TTC ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à mandater l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor pour l'exercice 2011 qui s'élève à 428,61 €.

- ☞ par 13 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise Lemaître Philippe d'un montant de 3 209,79 € TTC relatif à la réfection du mur situé à l'angle de la rue du Presbytère et de la rue de l'Eglise ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 6 décembre 2011
Le Maire,
Thierry LOUIS